

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 21 juillet 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

10 conseillers municipaux sont présents.

Absents excusés :

Madame Céline LEROY, donne pouvoir à Monsieur Éric FRÉMY.

Madame Line GARREAU, donne pouvoir à Madame Carole RUAULT.

Monsieur Yannick COTTIN, donne pouvoir à Madame Christelle LAHAYE.

Monsieur Anthony MÉZIÈRE, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc COTTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MIRANDE.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- Approbation du dernier Compte-rendu.
- Décision modificatives du budget.
- Cotisation village de charme.
- Versement subventions supplémentaires.
- Redevance stationnement camion vente fruits et légumes.
- Bande de terrain rue Saint Martin.
- Validation charte d'utilisation du logiciel MUSHROOM SOFTWARE
- Grille tarifaire restauration scolaire.
  - o Validation règlement intérieur accueil périscolaire et restauration scolaire.
  - o Validation charte de bonne conduite à la cantine.
- Point projet éolien et ombrière suite à la réunion d'information du 26 mai.
- Point lotissement.
- Devis en cours.
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 mai 2021.

### **BUDGET COMMUNAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y aura lieu d'effectuer des modifications de compte budgétaire sur la section de fonctionnement pour la ligne de trésorerie et d'investissement pour effectuer les écritures de cessions et sortie d'actif de la Guinguette suite à sa vente:

| Désignation                                  | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>Fonctionnement</b>                        |                       |                         |                       |                         |
| 22 - Dépenses imprévues                      | 600 €                 |                         |                       |                         |
| 6615 - Intérêts des comptes courants et de   |                       | 600 €                   |                       |                         |
| <b>Investissement</b>                        |                       |                         |                       |                         |
| 024 - Produits de cessions d'immobilisations |                       |                         |                       | 49 500 €                |
| 21318 - Autres bâtiments publics             |                       | 49 500 €                |                       |                         |
| <b>Total Général</b>                         | 600 €                 | 50 100 €                | 0 €                   | 49 500 €                |

Après exposer et délibérer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les virements de crédits correspondants.

### **COTISATION VILLAGES DE CHARME.**

La commune de Thorigné d'Anjou est titulaire du label Villages de Charme et est membre de l'association des Villages de Charmes.

Lors du dernier Conseil d'Administration en date du 7 avril 2021, il a été décidé de procéder à l'appel des cotisations 2020 et 2021 auprès des communes membres.

La cotisation pour Thorigné d'Anjou s'élève à 811 € dont 252,46 € pour l'année 2020 et 559,40 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant de la cotisation pour un montant de 811 €.

### **VERSEMENT SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subventions supplémentaires sont arrivées après le vote du budget.

- Demande d'une participation financière des Riverains de l'Étang pour la mise en place de plaques pédagogiques autour de l'étang, montant de la participation demandée 200 €.
- Demande d'une participation financière d'Anim'Thorigné pour la mise en place d'une structure gonflable pour la journée conviviale du 26 septembre, montant de la participation demandée 80 €.

Après exposer de ces nouvelles demandes, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les deux demandes supplémentaires pour un montant de 280 €.

## **REDEVANCE STATIONNEMENT CAMION VENTE FRUITS ET LEGUMES.**

Le Conseil Municipal, après exposer et délibérer à l'unanimité, décide de fixer à la somme de 50 € annuelle, le montant de la redevance pour le stationnement d'un camion pour la vente de fruits et légumes sur le parking du stade à Thorigné d'Anjou à la SAS BLUTEAU MICHEL, demeurant 19 rue du Clos de la Vigne 49220 THORIGNÉ D'ANJOU.

## **BANDE DE TERRAIN RUE SAINT MARTIN.**

Jean-Marc COTTIER informe le Conseil Municipal que des administrés ont transmis une demande écrite pour acquérir la parcelle A 972 d'une superficie de 231m<sup>2</sup> rue Saint Martin appartenant à la commune pour un montant de 3 000 € acte en main.

(Antoine MICHEL sort ayant des intérêts familiaux)

La commission voirie propose que cette parcelle soit vendue 3 000 € net vendeur. Il faudra effectuer une enquête publique, les frais du commissaire enquêteur sont estimés à environ 500 € et les frais notariés à environ 595 €. Si la commune accepte la demande à 3 000 € acte en main, la commune devra prendre à sa charge l'enquête publique et les frais notariés. La vente du coup ne serait plus, de 3 000 € net vendeur, mais de 1 905 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer, après discussion et délibéré le Conseil Municipal décide de :

- Vendre le terrain à l'unanimité.
- Ne pas brader le terrain et de maintenir le prix de vente à 3 000 € net vendeur et que la commune prenne à sa charge le coût de l'enquête publique à 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION.

## **VALIDATION CHARTE D'UTILISATION DU LOGICIEL MUSHROOM SOFTWARE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVHA a transmis une charte d'utilisation du logiciel MUSHROOM SOFTWARE (portail famille). Cette charte a pour but d'harmoniser l'utilisation du logiciel et de constituer un règlement intérieur d'utilisation du portail famille. Chaque gestionnaire s'engage au bon respect des conditions d'utilisation comme détaillés dans la charte.

Après lecture et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la charte d'utilisation du logiciel MUSHROOM SOFTWARE.

## **NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE RESTAURATION SCOLAIRE ET MISE EN PLACE QF A 1 €.**

**Carole RUAULT** présente au conseil Municipal le tableau de la mise en place des nouveaux coefficients pour la tarification de la restauration scolaire qui avait été déjà présenté à la commission finances de mars pour le vote du budget primitif 2021. Le premier coefficient a été modifié pour la mise en place du dispositif de la cantine à 1 € pour la première tranche. Depuis avril 2021, l'état a augmenté l'aide financière des communes qui appliquent ce dispositif de 3 € par repas facturé au lieu de 2 € précédemment. Le versement de cette aide est effectué tous les 4 mois après avoir transmis le nombre de repas à 1 € facturé au quadrimestre.

**Christelle LAHAYE** demande de lire un texte qu'elle a préparé et de l'annexer au compte-rendu :

Je demande que ces quelques lignes soient inscrites au compte-rendu du conseil municipal de ce jour afin que tous les habitants comprennent mon point de vue qui se veut juste et droit pour tous.

En signant la charte de l'élu, je me suis engagée comme l'a d'ailleurs rappelé la sous-préfète lors de sa visite le 15 juillet 2021 de prendre des décisions **en bon père de famille.**

Concernant ce sujet sur le prix de la cantine, je tiens à préciser plusieurs choses :

- Le prix du repas à 4,25 € a été fixé en 2016 soit sans aucune augmentation depuis 5 ans.
- Le nouveau prestataire en septembre 2020, Restoria a appliqué une hausse de 0,29€/repas. Cette hausse n'a pas été répercutée sur le coût demandé aux familles, soit un surcoût pour la collectivité en 2020/21 de 4 002€ (13800 repas X 0.29€).
- Le coût COVID est à supporter par la mairie (Mme la sous-préfète n'a pas laissé d'espoir quant au paiement de la facture par l'Etat). Il est estimé à ce jour à 17 000€ incluant les masques et produits pour la cantine, l'école, la mairie et les services techniques.
- Des heures de ménage supplémentaires pour la cantine ont été attribuées du fait de ce contexte sanitaire, cette somme supplémentaire doit être prise en compte dans le calcul de la prise en charge de la mairie.
- Ensuite, afin d'apporter un confort aux enfants et au personnel, une nouvelle organisation va se mettre en place dès la rentrée de Septembre 2021 avec une personne supplémentaire ¼ d'heure par jour. Cela induira une charge supplémentaire.

En résumé, la somme globale allouée à la cantine s'est considérablement alourdie cette année 2020/21 et **sans aucune répercussion aux familles.**

Je comprends que certaines familles puissent se trouver dans une grande difficulté. La commission d'action social récemment créé peut les recevoir, les écouter et leur apporter des solutions.

Autre point à prendre en compte : pour rappel, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acheter la grange de l'Abbaye sur le budget d'investissement ce qui a demandé au budget de fonctionnement de faire un virement à hauteur des dépenses d'investissement prévisionnel. Il avait bien été précisé que nous devons prendre conscience des répercussions de ce choix notamment une maîtrise de nos dépenses.

Comme l'a proposé M TROJANI, notre comptable public, il serait judicieux d'analyser les chiffres sur la fin 2021 afin de prendre des décisions justes sans nuire à notre auto- financement.

Dans l'introduction de notre profession de foi, nous avons écrit « ...un programme d'actions réalistes qui s'adaptera à des dépenses maîtrisées avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition de notre commune. »

Nous nous sommes également « engagés à baisser les tarifs de la cantine ». Nous sommes seulement la 2<sup>ème</sup> année de notre mandat et le contexte du coût sanitaire s'impose à nous, agissons **avec raison en bon père de famille.**

Je ne suis pas contre la baisse du prix de la cantine ni du dispositif à 1€, ce n'est juste pas le bon moment. Pour l'**équilibre très fragile de notre budget** et en tant qu'élue de l'ensemble des Thorignéens et des contribuables, je vote CONTRE la baisse de la cantine en 2021.

Je demande le vote à bulletin secret.

**Monsieur le Maire** explique que suite à un échange avec notre comptable public, Monsieur TROJANI, il n'est pas opposé à la nouvelle tarification (821 € en 2021 et 2 000 € en 2022, de recettes en moins.). Par contre, il faudra penser pour le budget 2022, de trouver des économies sur le budget de fonctionnement dont deux pistes sont identifiées, la baisse de l'indemnité des élus qui a augmenté en 2021, soit la hausse des recettes avec la hausse de la fiscalité ou d'autres pistes qui sont à l'Etude.

Rappel au Conseil Municipal qu'il avait été fait le choix de voter les indemnités des élus au maximum de son enveloppe avec 4 Adjointes, un conseiller avec délégation et une indemnité à l'ensemble des

conseillers municipaux (pris sur l'enveloppe du maire). Ce choix a alourdi considérablement le budget de fonctionnement de la commune.

C'est une proposition que le maire a faite et qui a été en conseil municipal voté à l'unanimité.

**Isabelle HERBERT** s'interroge sur la différence du nombre de repas inscrit dans le tableau présenté par Carole RUAULT et le nombre de repas prévisionnels. Le tableau présenté est le nombre de repas sur l'année 2019 et l'autre chiffre et la prévision pour 2021. La commission a préféré prendre en référence les coûts cantine 2019 et non ceux de 2020 qui peuvent être faussés à cause du COVID.

**Jean-Marc COTTIER** trouve qu'il y a trop de baisse sur les tranches 2 et 3 et que cela va encore fragiliser le budget communal. Il ne faut pas mettre en place la nouvelle grille tarifaire cette année et augmenter les taxes foncières l'année prochaine.

**Carole RUAULT** fait lecture de la délibération qui sera prise à bulletin secret.

Carole RUAULT explique à l'ensemble du Conseil Municipal que la cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants. Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré.

Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Or les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées.

Mettre en place une tarification sociale des cantines, c'est donner à chaque enfant les moyens de la réussite.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a mis en place en 2019 une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles afin de faciliter l'accès des écoliers dont les familles sont confrontées à des difficultés, à la restauration scolaire avec une tarification sociale grâce à un fonds de soutien.

Vu l'évolution de ce dispositif depuis avril 2021, l'éligibilité des communes a été élargie, et l'aide financière de l'État augmentée.

Vu que la commune de Thorigné d'Anjou est éligible à cette aide de l'État car elle bénéficie de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et a conservé la compétence scolaire.

Le fonds de soutien peut être versé à deux conditions :

- Une tarification des repas de restauration scolaire comportant au moins trois tranches
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 € par repas.

L'aide de l'État s'élèvera à 3 € par repas facturé à 1 € sur la base d'une déclaration du nombre de repas servis, étant entendu que ce montant pourra évoluer en fonction des nouvelles dispositions des Ministères.

Un travail de fond a été mené par la commission Enfance-Jeunesse dans un contexte où la commune est vigilante aux conséquences de la crise économique due à la crise sanitaire.

L'objectif étant de faciliter l'accès à tous les enfants, en particulier des familles les plus modestes, à un repas complet et équilibré par le biais de la restauration scolaire.

Vu la présentation du dispositif de la cantine à 1 € dans le cadre de la tarification sociale émanant de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ;

Les propositions de mise en œuvre sont :

- Instaurer des tranches de Quotient Familial (QF) pour la restauration scolaire (en harmonisation avec celles établies pour l'accueil périscolaire) ;

- Instaurer un tarif en fonction du QF ;
- Instaurer une tarification à 1 € pour la tranche la plus basse.

**Entendu** l'exposé de Carole RUAULT, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse pour mettre en œuvre cette mesure sociale ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions :

- D'instaurer la tarification sociale pour les repas de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- D'approuver les tarifs de restauration scolaire par quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

| QF1        | QF2            | QF3             | QF4 ou QF non renseigné | Repas commandés hors délai | Repas adulte |
|------------|----------------|-----------------|-------------------------|----------------------------|--------------|
| 0 €- 750 € | 751 € à 1100 € | 1101 € à 1500 € | 1501 € et plus          |                            |              |
| 1 €        | 4,05 €         | 4,15 €          | 4,25 €                  | 5,90 €                     | 5,90 €       |

- De signer la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » ;
- De réévaluer cette tarification sociale en cas de modification ou de non reconduction du dispositif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Après discussion et délibéré à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide à **7 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION**, vue le contexte de parité et après recherche, la voix de Monsieur le Maire ne pouvant pas être prépondérante, la délibération sera revotée à un prochain conseil municipal.

### **VALIDATION DU RÉGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA CHARTE DE LA CANTINE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de valider le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire et de la restauration scolaire ainsi que la charte pour l'année scolaire 2021/2022. Après exposer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire et de la restauration scolaire ainsi que la charte pour l'année scolaire 2021/2022.

### **POINT PROJET EOLIEN ET OMBRIERE SUITE A LA REUNION D'INFORMATION DU 26 MAI 2021.**

Jean-Marc COTTIER explique au Conseil Municipal que le 31 août est organisé par le service environnement de la CCVHA la visite du parc éolien de Chemillé-en-Anjou.

En septembre le projet pourra être à nouveau discuté avec peut-être plus d'éléments.

La commune doit juste donner un avis.

Le projet des ombrières sur le parking du stade ne se fera pas car trop de contraintes vu l'emplacement et pas intéressant pour la commune.

Le projet des panneaux photovoltaïque au sol à la station épuration est annulé car trop couteux pour être réalisable.

Le projet des panneaux photovoltaïque à la carrière de Chauvon est toujours en cours, il y a une réunion de prévu en août ou septembre avec les partenaires.

## **POINT LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame HECTOR, des Bâtiments de France, a fait un retour sur les problématiques liées au cahier des charges du lotissement Vallon du Ponceau. Elle a transmis un croquis avec la possibilité de positionner les garages l'un contre l'autre pour les maisons qui seront attenantes.

L'étude des sols va être réalisée mercredi 28 juillet.

## **DEVIS EN COURS**

Monsieur le Maire présente les devis qui ont été signé ou qui le seront prochainement.

- Avenant n°2 pour PRAGMA, marché de la Requalification Urbaine du Bourg, pour un montant de 956,89 € HT.
- Contrat d'étude des sols pour le lotissement Vallon du Ponceau, Entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 1 440 € HT.
- Convention d'honoraires SELARL ANTARUIS AVOCATS pour environ 1 250 € HT.
- FONDERIE DE LA DOUTRE pour les plaques de rues suite à l'adressage pour un montant de 3 418,60 € HT.
- LOFA JEUX, location de jeux pour la fête du 26 septembre pour un montant de 135 € TTC.

## **VALORISATION DES PARCELLES POUR L'ÉCHANGE DES TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET M ET MME TERLAIN.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise au Conseil Municipal du 24 mars 2021 pour acter l'échange des terrains entre la commune et M et Mme TERLAIN suite à l'achat de la Grange de l'Abbaye.

L'office notarial demande pour que l'acte puisse aboutir, la valorisation des parcelles concernées par les échanges.

Les parcelles ne pouvant pas servir à la construction, il est proposé au Conseil Municipal de valoriser les terrains au prix des terres agricoles soit 3 500 € /ha.

De considérer que La parcelle 1544 de 2a76ca, échangée contre les parcelles 1554 de 83ca et 1552 de 1a72ca ont une valeur équivalente de 96,60 €.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité,

- La valorisation des parcelles échangées d'une valeur de 96,60 € pour la parcelle 1544 de 2a76ca contre les parcelles 1554 de 83ca et 1552 de 1a72ca à valeur identique.

- donne l'autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte d'échange de ces terrains.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RETOUR VVF 2021.**

Christelle LAHAYE revient sur la visite du jury des Villes et Villages Fleuris qui est passé le jeudi 24 juin. La visite s'est très bien passée, la seule remarque négative qui a été faite est la poubelle en visuelle de la sortie du Lavoir. Le jury a apprécié l'implication des habitants pour l'entretien et l'embellissement du village. Il faut maintenant attendre le 8 novembre à Mayenne pour savoir si la commune a obtenu sa 3<sup>ème</sup> fleur.

## **JOURNEE DU 26 SEPTEMBRE.**

Christelle LAHAYE explique le déroulé de la journée, les associations organiseront des ateliers le matin et l'après-midi. Restauration possible le midi avec des fouées, visite de la Grange de l'Abbaye l'après-midi. LOFA JEUX sera présent avec ces jeux en bois, une structure gonflable sera installée et des buvettes seront tenues par l'association Anim'Thorigné.

## **RETOUR VISITE DE MADAME LA SOUS PREFETE.**

Madame la sous-préfète est venue rencontrer les élus le jeudi 15 juillet, elle a visité la commune. Elle a fait entendre qu'il ne fallait pas attendre de l'état des aides pour atténuer les dépenses liées au COVID.

## **RETOUR CONSEIL DES JEUNES**

Les jeunes se sont réunis pour la première fois suite à leur élection, le samedi 26 juin. Ils ont relu leur profession de foi et listé les points importants qui en ressortaient.

## **PROCHAINE DATES POUR CONSEIL MUNICIPAL**

- 22 septembre 2021
- 20 octobre 2021
- 08 décembre 2021

## **FERMETURE DE LA MAIRIE DU 5 AOUT AU 17 AOUT POUR CONGES ESTIVAL**

### **DATES A RETENIR**

- Rencontre des jeunes de 16 à 25 ans le lundi 26 juillet
- Journée sportive les 19 et 20 août

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 22H55**